



25/07/2019

Réunion d'information : Arrivée de la Fibre optique à Chaingy CHAINGY : Présentation du réseau FTTH

Frédéric NERAUD : Vice-président (déploiement haut débit et numérique) de la Commission du Développement des Territoires, de la Culture et du Patrimoine.

Olivier LEGROS : Responsable du service "Aménagement Numérique du Territoire et SIG" chez Conseil départemental du Loiret

M. DAUQUIN : Loiret THD / SFR collectivités → aménageur pas opérateur

Le projet de déploiement de la fibre à Chaingy prévoyait depuis 2 ou 3 ans :

- La montée en débit via des répartiteurs pour une partie de la commune (est)
- L'installation de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) pour l'autre partie
- Rien pour la ZA qui devait voir au cas pas cas avec l'aménageur pour le raccordement des entreprises en FTTH, ou trouver d'autres solutions de montée en débit avec des systèmes alternatifs

Ce projet a été récemment revu pour prévoir le raccordement de la totalité de la commune, y compris la ZA, en FTTH ou FTTE pour les entreprises qui pourront choisir le débit en fonction de leur activité.

Le début des travaux est fixé à fin 2019 pour des raccordements en 2020, pour toute la commune. Pour mémoire l'objectif national de raccordement de tous les français en FTTH est 2025.

Loiret THD a la concession pour 30 ans à partir de 2014.

Mais le réseau installé appartiendra au département.

C'est SFR collectivités / aménageur qui va installer la fibre à Chaingy mais cela ne donne pas l'exclusivité à l'opérateur SFR pour la commercialisation. Par exemple, Montargis est géré par Orange.

Loiret THD ne gère que l'installation, l'infrastructure, la construction. Il tire les câbles, signe les conventions avec les propriétaires d'immeubles et revend aux opérateurs le droit de commercialiser les abonnements aux particuliers.

1- Le NRO Nœud de raccordement Optique (installateur)

C'est un petit bâtiment de 10 m² environ qui raccorde tout un secteur géographique. Celui de Chaingy se trouve à Baule.

2- L'armoire de rue (installateur)

Raccorde entre 300 et 500 logements. Il y en aura 4 à Chaingy. Les emplacements seront déterminés avec la commune.

3- Le PBO Point de Branchement Optique (installateur)

C'est un point de branchement mutualisé qui raccorde 8 à 10 maisons. Il a un rayon de 100m ~ 150m

4- Le PTO Point de Terminaison Optique (opérateur) – Le raccordement

Seul élément raccordé par l'opérateur.

Les seuls opérateurs habilités à ce jour sont SFR (juin 2019) et Orange (octobre 2019). Ce sont les seuls à avoir acheté à Lysséo le droit d'utiliser et commercialiser le réseau.

Il est prévu que chaque logement cambien (1609 en tout) soit raccordé au moyen d'un boîtier fibre.

Ce boîtier appartient au réseau, donc il ne faut pas le restituer en cas de changement d'opérateur.

On peut y ajouter un convertisseur RJ45

Il peut être installé n'importe où dans la maison, selon le besoin : Près d'une TV, d'un ordinateur, d'une console...

Il y a déjà à Chaingy 428 logements raccordés sur 1609.

Pour être raccordé il faut avoir une « clé Médiapost », c'est-à-dire une adresse avec un numéro de rue + un nom de rue. C'est indispensable. Si l'adresse n'est pas précise, le réseau ne peut pas trouver le logement. Cela ne fonctionne pas comme le service postal.

La carte de raccordement à la fibre de Chaingy est consultable sur le site lyseo.fr. Pour connaître l'éligibilité de son domicile à la fibre, aller sur le site degrouptest.fr et renseigner son adresse plutôt que son téléphone

Il faut compter 3 semaines pour avoir un RV d'installation avec l'opérateur.

L'installation de la fibre à Chaingy par Lysséo est financée par le conseil départemental. Le raccordement n'est pas facturé par les opérateurs SFR et Orange. Le seul coût pour le particulier ou l'entreprise est l'abonnement, à partir de 30€ pour les particuliers.

Il n'y a aucune obligation de se raccorder à l'un ou l'autre opérateur tout de suite.

Si d'autres opérateurs se présentent, ne pas donner suite, ils n'ont pas le droit de commercialiser, sauf les « filiales » : La Poste Mobile, RED, Sosh, Crédit Mutuel, CIC Mobile

→ 80% des premiers RV se terminent par un raccordement opérationnel.

→ Dans 20% des cas, le problème se situe sur le fourreau. Si le fourreau bloque sur la partie privée du logement, il peut être demandé au propriétaire de réaliser des travaux pour rendre le logement accessible au câble de la fibre.

Attention : Il est illégal que le technicien demande la signature d'une décharge pour ôter le cuivre du fourreau. Le réseau cuivre appartient à Orange et peut être utilisé en cas de non fonctionnement de la fibre

Aucun opérateur n'était présent à la réunion (contrairement à la réunion de Meung/Loire)

La plupart des personnes qui sont venues à la réunion (une quarantaine), malgré la canicule, faisaient partie des 428 foyers déjà raccordés qui ont des soucis avec le raccordement final. Leur problème a pu être entendu, mais pas expliqué.

●●● La mairie s'engage à collecter les informations liées au problème (par mail ou courrier) et les transmettre à M. Legros.

●●● M. Legros s'engage à qualifier le problème, pour déterminer si c'est un problème **d'installation** à orienter vers Lysséo, ou un problème **d'exploitation** à orienter vers l'opérateur, pour maintenance.

Le problème est souvent dans la **qualification de l'incident** qui provoque des malentendus et des mauvaises orientations.